



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 24 Juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	23

Vote
Délibération non approuvée
Pour : 3
Contre : 20
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 01/07/2025
Et
Publication du : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 17/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, Mme LECONTE Catherine à Mme SERRANO Denise

Excusé : Mme DOUCET Denise

Absents : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé(e) secrétaire : M. PRIOU Éric

2025-054 – DÉSIGNATION D'UN EXPERT POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'organisation de la collectivité a considérablement évolué ces dernières années, avec des services de plus en plus étoffés et la suppression du poste de Direction Générale des Services en 2018.

L'encadrement est depuis lors assuré différemment selon les pôles :

- directions-responsables-collaborateurs
- directions-collaborateurs
- responsables-collaborateurs
- maire-collaborateurs.

Cette hétérogénéité a obligé à s'assurer de la pertinence du mode d'organisation choisi mais également du mode de communication mis en place pour la circulation d'informations auprès de tous les agents, quelle que soit leur strate dans l'organigramme.

Pour ce faire, un audit organisationnel a été réalisé.

Ce dernier a, entre autres, mis en évidence un risque psychosocial chez certains agents, tous services confondus. Il est dit « psychosocial » parce qu'il concerne la psychologie des personnes d'une part (« psycho »), et leur mode de relation d'autre part (« social »).

Lors du dernier comité social territorial du 5 juin 2025, les représentants du personnel de la collectivité ont sollicité l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal d'une délibération pour la désignation d'un expert en vue de la réalisation d'un audit des risques psychosociaux.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d' :

- **Approuver** la conduite d'un audit des risques psychosociaux au sein de la collectivité

DELIBERATION NON APPROUVEE

- Votes POUR : 3 (Mme PASQUET, M. DUPORT avec le pouvoir de M. MICHELAT)
- Votes CONTRE : 20
- Vote ABSTENTION : 4 (Mmes MEUNIER, GANNAT, ADRIEN-CAMUS avec le pouvoir de Mme DESCHAMPS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/07/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,


Eric PRIOU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>